

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 août 2011

L'an deux mil onze, le vingt cinq août, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Fortuné LE CALVÉ, le Maire.

Date de convocation : 8 août 2011

PRÉSENTS : LE CALVÉ F., LE LEVÉ Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., CORLAY I., LE BORGNE E., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., LE LABOUSSE N., LE PADELLEC P. LE HUEC M.A.,

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Martine PARÉ a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Fortuné LE CALVÉ

Claude JAFFRÉ a donné pouvoir à Philippe LE LEVÉ

Absent excusé : Bruno LE BOSSER

Absents : Marie-France PONGERARD et Lionel TIBULLE

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance

D-25AOUT2011-1

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le tribunal de grande instance de Lorient a fait connaître à M. le Maire, dans le cas où la commune de Merlevenez voudrait exercer son droit de préemption qu'une procédure de saisie immobilière a été introduite à l'encontre de la SCI PIER 56, propriétaire des parcelles cadastrées ZM 482 et ZM 449 sur laquelle est implanté un bâtiment inachevé.

L'adjudication est fixée au 8 septembre 2011. Dès le lendemain de l'audience, la commune devra indiquer au tribunal de grande instance si elle veut exercer ou non son droit de préemption.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés arrête la décision de principe d'exercer le DPU et définit l'intérêt général comme suit : « maintenir et développer l'activité sur la ZA de Bellevue dont l'acquisition des terrains et les travaux de viabilisation ont été financés par des fonds publics ».

D-25AOUT2011-2

MARCHE AVEC PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ALSH

Un appel à concurrence est paru dans la rubrique « annonces légales » des journaux Ouest-France et le Télégramme pour la construction de l'ALSH.

La commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 13 juillet 2011 puis le 26 juillet 2011 pour l'analyse des offres établie par Serge BRUCHEC, l'architecte.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats qui prennent en compte le prix (60%) et la valeur technique (40%), délibère et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

1)-retient les entreprises suivantes :

	lot	Entreprise retenue	Devis €ht	Option €ht	Total €ht
1	Terrasseement - VRD	PIGEON BRETAGNE SUD	91 227,44		91 227,44
2	Gros-Œuvre	GARNIEL	100 863,82		100 863,82
3	Charpente-Bardage	LE TRUDET	25 575,55		25 575,55
4	Etanchéité	SEO	43 789,11		43 789,11
5	Menuiseries ext/serrurerie	ALUMINIUM de BRETAGNE	26 307,00	* 1 066,01	26 307,00
6	Menuiseries intérieures bois	BEVAN	19 653,52		19 653,52
7	Cloisons sèches - isolation	JEGO	21 478,56		21 478,56
8	Plafonds suspendus	COYAC	7 081,83		7 081,83
9	Revêtements de sols - faïence	NICOL Père et Fils	29 795,30		29 795,30
10	Ravalement/Peinture	LE BARON	11 215,69		11 215,69
11	Sanitaires	AEL	91 789,62		91 789,62
12	Electricité	LBGE	29 576,00		29 576,00
			498 353,44	1 066,01	499 419,45

*volets roulants
électriques

2)-Autorise M. le Maire à signer le marché.

D25AOUT2011-3

ETUDE des EAUX PLUVIALES

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, les services de l'Etat demandent l'étude des eaux pluviales, limitée au périmètre de l'agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Définit les critères d'attribution : délai (20%) – prix (30%) – valeur technique (50%)
- Charge M. le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs cabinets d'études
- Autorise M. le Maire à retenir le mieux disant et à signer les pièces correspondantes.

D25AOUT2011-4

ARCHITECTE D'URBANISME

Les services de la DDTM (ex-services de l'équipement) et ceux de l'ABF (architecte des bâtiments de France) demandent à la commune de recourir à un architecte d'urbanisme pour mener une réflexion d'aménagement sur l'ensemble de la zone NA Fontaine Maria non lotie y incluant l'impasse du puits et les parcelles cadastrées ZN 149 et 148.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés charge M. le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs cabinets d'architecte d'urbanisme et autorise M. le Maire à retenir le mieux disant à partir des critères d'attribution suivants : 60% (le prix) et 40% (valeur technique).

D25AOUT2011-5

RESULTAT DE CONSULTATION POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal a chargé M. le Maire de retenir le fournisseur le mieux disant pour l'achat du mobilier de la bibliothèque. M. le Maire donne le résultat qui est : Ets DPC (Bressuire) 15 234,36 € ht.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'aménagement de la rue du cerf, et partiellement rues du cimetière et du Pont Glaz sont en cours d'achèvement. Il reste quelques poteaux d'éclairage et téléphoniques à enlever et les trottoirs à terminer. Coût de l'opération (y compris l'effacement des réseaux) : 424 750,85 € ht subventionnés à 73 208 € par le conseil général.

Terrain de Kermadio : dans un souci de sécurité, un grillage d'une hauteur de 1,50m sera posé en bordure de la voie communale, pour empêcher tout enfant pris dans son élan, d'aller sur la voie publique.

Le conseil général est sur le point de donner son accord pour la création d'un cheminement piéton, aux frais de la commune. Les piétons pourront rejoindre l'agglomération en cheminant sur l'accotement sud de la RD 33, entre la route de Mané Izan et celle de Lézevarc'h.

D25AOUT2011-6

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés
1)-vote les participations proposées par le SDEM (syndicat départemental d'énergies du Morbihan) :

	Coût €ht	Participation du SDEM	Participation communale
Amélioration de l'éclairage rue d'Hennebont	4 300	1 290	3 010
Ajout d'une lampe impasse de la Madeleine	600	180	420
Pose de 2 projecteurs terrain de Kermadio	11 200	3 360	7 840

2)-autorise M. le Maire à signer les conventions de financement et de réalisation avec le SDEM.

D25AOUT2011-7

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

A l'origine, le cimetière était dans l'enclos de l'église. Dans les années 1920, il a été transféré sur un terrain d'une contenance de 3 000m² situé à l'angle des rues du cimetière et d'Hennebont. Le plan d'occupation des sols approuvé en 1986 prévoyait déjà son agrandissement en classant en emplacement réservé 3 000 m² de la partie nord de la parcelle ZH 71.

Aujourd'hui, il ne reste qu'une vingtaine de places disponibles.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance :

- De l'accord des propriétaires de la parcelle ZH 71 à céder 3 000m² de ladite parcelle,
- Des résultats l'étude géotechnique faite par le cabinet GINGER CEBTP de Vannes, estimant que le terrain est apte pour l'extension du cimetière
- Du plan d'aménagement de l'extension du cimetière établi avec le concours du CAUE

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal décide l'extension du cimetière. Ce projet sera soumis à enquête publique.

D25AOUT2011-8

DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2088, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n°2009 -044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Monsieur le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de construire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Monsieur le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront être ensuite cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes.

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Monsieur le Maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu.
- De prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER. Le coût approximatif restant à la charge de la commune est 2.65€ HT par point lumineux.

D25AOUT2011-9

PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE DU SECTEUR DE L'ANIMATION IFTS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'étendre le régime indemnitaire du personnel communal de la manière suivante :

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

Bénéficiaires : les agents du cadre d'emplois de l'animation.

Crédit global annuel : calculé à partir du taux de base de la catégorie (indexé sur la valeur du point fonction publique) affecté du coefficient 8, indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Critères d'attribution : Périodicité mensuelle.

Critères de variations des attributions individuelles : supplément de travail fourni et l'importance des sujétions et des responsabilités auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

D25AOUT2011-10

MULTI-ACCUEIL « les abeilles » à RIANTEC

M. le Maire a rencontré les responsables du projet de la construction et de la gestion privée d'un multi-accueil (crèche) à Riantec d'une capacité d'accueil de 30 enfants de moins de 3 ans. Les auteurs du projet proposent à la commune d'acheter une place.

Coût : 7 520 €/an. Si l'on déduit l'aide de la CAF (3 895 €), le coût net total pour la commune est de : 3 625 €/an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donnent leur accord pour une durée d'un an, sous réserve que :

- les créneaux horaires de cette place soient réservés aux enfants domiciliés à Merlevenez, notamment lorsque les parents doivent faire face à un événement imprévu.
- les responsables de ce projet s'y engagent par écrit.

D25AOUT2011-11

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

10 personnes se sont inscrites au concours des maisons fleuries 2011. La commission communale s'est déplacée sur le terrain et a décidé, compte-tenu de la qualité du fleurissement, de récompenser tous les candidats qui ont fait un minimum d'effort de fleurissement, mais de ne décerner un prix qu'aux 3 premiers :

GUILLEMOT Lucien : 50 €

DIETRICH Martine : 40 €

PACCAGNINI Danièle : 35 €

Et par ordre alphabétique : DRIAN Yves, GARNIER Joël, LE TOUZE Jean-Luc, OLLIER Pierrette, , PRIMA Berthe, PRONO Marie-Thérèse qui recevront chacun un prix de 20 €.

D25AOUT2011-12

COMITE DES FETES – SUBVENTION POUR LE FEU D'ARTIFICE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote une subvention de 1 200 € correspondant au prix du feu d'artifice qui sera tiré le samedi 10 septembre 2011 lors des fêtes locales organisées par le comité des fêtes de Merlevenez.

D25AOUT2011-13

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'agrandissement de la bibliothèque, Monsieur le Maire propose de l'informatiser. Il présente un devis portant sur l'achat d'un logiciel et de microordinateurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cette proposition et demande une subvention d'équipement auprès du conseil général.

TOPOGUIDE INTERCOMMUNAL

A l'initiative de la CCBBO, le topoguide regroupant nombre de chemins de randonnées des 5 communes de la CCBBO, a été complété. Il est en vente 2 € au secrétariat de la mairie.

Fortuné LE CALVÉ	Martine PARÉ	Jean-Michel CORLAY
	Pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH	Pouvoir à Fortuné LE CALVÉ
Philippe LE LEVÉ	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRÉ	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
Pouvoir à Philippe LE LEVÉ		
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGÉRARD	Isabelle CORLAY
	Absente	
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
	Absent excusé	
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
		Absent
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	